

OFFREZ

le chèque Happy Kdo

Achat local = Emploi local

Pour votre entreprise

- 😊 Plus efficace qu'une prime
- 😊 Une **exonération** de charges sociales
- 😊 Une **offre souple et économique**, sans montant minimum de commande et avec le choix du montant
- 😊 L'assurance de **faire plaisir** en donnant accès à un large choix de boutiques partenaires
- 😊 Une véritable **politique protectionniste** de l'écosystème économique de l'agglomération du Puy-en-Velay

Pour motiver vos salariés

- 😊 Plus avantageux qu'une prime
- 😊 Un **pouvoir d'achat** supplémentaire, exonéré de charges sociales et d'impôts
- 😊 **La liberté de choisir** et la possibilité de découvrir de nouvelles boutiques
- 😊 **Le soutien aux commerces** de proximité

Pour notre territoire

- 😊 L'assurance d'une **consommation locale** en luttant contre l'évasion commerciale
- 😊 **Des retombées économiques pour les entreprises de l'agglomération du Puy-en-Velay**

Comité d'Entreprise, Chef d'entreprise

Jusqu'à **200€** Valable chez les 130 magasins adhérents de l'Office de Commerce

exonérés de cotisations*

Parlez-en à votre expert comptable



HAPPY Kd

jusqu'à 200€*

Jusqu'à 200 euros*

Offert par : Nom de l'entreprise

A l'attention de : Un(e) salarié(e)

A l'occasion de :

Noël des Adultes, Noël des enfants, Naissance, Adoption, Mariage/Pacs, Rentrée Scolaire, Fête des Mères/Pères, Départ en Retraite, Sainte-Catherine, Saint-Nicolas

Le meilleur chèque local

HAPPY Kd

chez les commerçants et artisans de l'Agglo du Puy-en-Velay

ACHAT LOCAL = EMPLOI LOCAL

achetez au PUY.com

Boutiques sur www.achetezaupuy.com rubrique "Chèques cadeaux"

Hors alimentation générale et carburant. Conditions en magasin.



* Exonération (voir au dos)

Le meilleur chèque cadeau du territoire

Achat local = Emploi local

Office de
Commerce
& Artisanat
de L'agglo du Puy

Agglo le PUY
en VELAY

le PUY
en VELAY

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

CA
LOIRE HAUTE-LOIRE
Toute une banque
pour vous

achetez au
PUY.com

06 11 10 58 32

Office de Commerce et de l'Artisanat de l'agglomération du Puy-en-Velay - 15 rue Saint-Pierre - 43000 Le Puy-en-Velay
contact@ocalepuyagglo.fr - achetezaupuy.com

Pour être sûr de motiver vos salariés

- 1 Votre CE ou entreprise **commande** les chèques Happy Kdo des commerçants et artisans de l'agglomération du Puy-en-Velay

06 11 10 58 32 • contact@ocalepuyagglo.fr • achetezaupuy.com

- 2 L'Office de Commerce **édite** vos Happy Kdo personnalisés et vous les livre

De la part de , A l'attention de , A l'occasion de ,
Avec votre logo

- 3 Vous **motivez** vos salariés via le chèque Happy Kdo que vous pouvez offrir pour 11 évènements/an

- 4 Votre CE ou entreprise **bénéficie d'un avantage fiscal** et votre salarié n'est pas imposé sur le montant du chèque Happy Kdo

- 5 Vos salariés **dépensent** dans les 130 magasins locaux

- 50 % des directions d'entreprise considèrent le chèque cadeau comme plus efficace que les primes. (Source : étude TNS SOFRES)

- Un cadeau plébiscité : n°3 du top 10 des cadeaux désirés par les adultes. (Source : étude Deloitte)

Achat local = Emploi local • Dépense locale • Pouvoir d'achat accru

Conditions d'utilisation

1 Utilisation non déterminée - Hors événements URSSAF

Pour les occasions de mon choix (ex : fête du personnel, ancienneté, vacances, etc.)

OU

2 Utilisation déterminée - Evénements URSSAF

Jusqu'à 200 € / an / salarié / événement fixé par l'ACOSS. Exonération de cotisations et de contributions sociales si le chèque cadeau est attribué en relation avec les événements déterminés par la circulaire ACOSS et si le montant global des chèques-cadeaux et cadeaux en nature alloué à un salarié / an / événement n'excède pas le seuil réglementaire (200 € en 2026).

Utilisation déterminée Evènements URSSAF	Conditions d'exonération sous réserve de justificatif	Montant exonéré de charges sociales en 2025
Naissance	Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile par l'évènement	200€ par salarié / évènement
Adoption		
Mariage, PACS		
Départ à la retraite		
Fête Sainte-Catherine	La salariée doit être âgée de 25 ans et célibataire dans l'année civile	
Fête Saint-Nicolas	Le salarié doit être âgé de 30 ans et célibataire dans l'année civile	
Fête des mères	Le salarié doit être parent	
Fête des pères		
Noël des salariés	L'ensemble des salariés sont bénéficiaires	
Noël des enfants	Les enfants des salariés jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile	200€ par salarié / évènement
Rentrée scolaire	Les enfants des salariés ayant moins de 26 ans dans l'année civile sous réserve de justificatif de scolarité	